

## Procès-verbal n° 16

### De la séance du Conseil communal de Bex du mercredi 13 mai 2020 à 19h00 à la Grande Salle de Bex

---

**Présidence :** Mme Circé Fuchs

**Excusés :** Mmes et MM. Olivier Rouvé, Pierre Athanasiadès, Denis Aviolat, Chantal Bussien, Lionel Cherix, François Gillard, Marielle Kohli, Sandrine Moesching-Hubert, Vincent Monnard, Loïc Pichard, Jean-Luc Rahm, Anna Russo, Christophe Saia, Marc Thévenaz

---

#### 1. Appel

Avec 46 membres présents le quorum de 31 est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Après les salutations d'usage et l'appel, la Présidente demande, sur proposition de Mme la Conseillère Laure-Reine Tabac, un moment de silence pour le cinéaste Francis Reusser. Habitant de Bex, il est décédé des suites d'une longue maladie le 10 avril dernier. L'assemblée est priée de se lever et d'observer quelques instants de silence.

Ensuite, Mme la Présidente apporte quelques modifications à l'ordre du jour. Ces modifications sont acceptées à l'unanimité et l'ordre du jour s'établit donc comme suit :

1. Appel
2. Election et assermentation
  - 2.1 Election de Mme Coralie Schopfer, nouvelle secrétaire du Conseil communal
  - 2.2 Assermentation de Mmes Coralie Schopfer, nouvelle secrétaire du Conseil communal et de Nathalie Charbonnet, huissière
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
4. Communications de la Présidente
5. Point de situation concernant le changement de la date de la fête des écoles
6. Rapport des commissions
  - 6.1 Sur le préavis n° 2019/13 « Nouveau règlement communal sur la gestion des déchets et sa directive d'application »  

Rapporteur de majorité pour les commissions ordinaire et des finances	M. Philippe Sarda
Rapporteur de minorité pour la commission ordinaire	M. Jean-Philippe Marlétaz
  - 6.2 Sur le préavis n° 2020/01 « Fixation du nombre de conseillers communaux et municipaux pour la législature 2021 – 2026 »  

Rapporteur pour la commission ordinaire	Mme Annelise Cretton
---	----------------------

- 6.3 Sur le préavis n° 2020/02 « Demande de crédit pour le remplacement de l'équipement son et lumière de la Grande Salle du Parc »  
Rapporteur pour la commission ordinaire *M. Marc Mundler*  
Rapporteur pour la commission des finances *M. Xavier Noël*
- 6.4 Sur le préavis n° 2020/03 « Création d'un sentier à la route des Mines-de-Sel »  
Rapporteur pour les commissions ordinaire et des finances *M. David Fankhauser*
- 6.5 Sur le préavis n° 2020/04 « Assainissement de la ruelle du Marché »  
Rapporteur pour les commissions ordinaire et des finances *M. Jérôme Knöbl*
7. Réponse n° 2020/05 de la Municipalité à l'interpellation du groupe « Ouverture » intitulée « OT .... Et si Mme Zimmerli avait raison ? »
8. Motions, postulats, interpellations
- 8.1 Postulat de Mme la Conseillère Annelise Cretton du groupe socialiste intitulé « Mobilité douce, Bex ne doit pas se dégonfler »
- 8.2 Postulat de M. le Conseiller Philippe Sarda du groupe PLR intitulé « Pour un contrôle de la sécurité des chantiers plus rigoureux »
- 8.3 Motion de M. le Conseiller Eric Maendly du groupe ouverture intitulée « Pour le prolongement du sentier des Mines de sel »
9. Communications de la Municipalité
10. Vœux et demandes de renseignements

## **2. Présentation et assermentation**

### **2.1 Election de Mme Coralie Schopfer, nouvelle secrétaire du Conseil communal**

Suite à la démission de Mme Carole Guérin, le poste de secrétaire est vacant depuis plusieurs mois. Lors de la séance du 4 décembre 2019, le conseil communal a autorisé la Municipalité à engager au secrétariat municipal un ou une employé à 70 %, ce poste étant réparti entre le Conseil communal, le Bureau électoral et le secrétariat municipal. A cet effet, Mme Coralie Schopfer a été engagée au 1<sup>er</sup> mai 2020. Mme la Présidente demande l'élection de Mme Coralie Schopfer pour le poste vacant. Elle est élue à l'unanimité des membres présents du Conseil communal.

### **2.2 Assermentation de Mmes Coralie Schopfer, nouvelle secrétaire du Conseil communal et Nathalie Charbonnet, huissière**

Mme la Présidente demande à Mmes Coralie Schopfer et Nathalie Charbonnet de venir devant l'assemblée. Elle donne lecture du serment figurant à l'article 5 du Règlement du Conseil communal. Mmes Coralie Schopfer et Nathalie Charbonnet lèvent la main droite et répondent « Je le promets ».

## **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2019**

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité sans aucune modification.

#### **4. Communications de la Présidente**

La Présidente informe l'assemblée avoir reçu les invitations suivantes :

- Marché du terroir le 6 décembre,
- Marché de Noël bellerin du 7 décembre,
- Fête de Noël de l'AVIVO le 14 décembre, remplacée par sa Vice-présidente,
- Noël du Châtel le 19 décembre,
- Visite de l'évêque de Sion dans le district d'Aigle à laquelle elle n'a pas pu répondre présente suite à un problème de distribution de courrier,
- Réception des nouveaux habitants, citoyens naturalisés et des jeunes citoyens prévue le 1<sup>er</sup> avril 2020 qui a été annulée en raison de la crise sanitaire,
- Assemblée Générale de l'ASLB qui n'a pas pu avoir lieu également en raison de la crise sanitaire.

Elle donne connaissance à l'assemblée des courriers qui lui ont été adressés par :

- GigaHertz informant le recours entrepris contre Swisscom concernant la 5G. Cette lettre de 4 pages est annexée à ce procès-verbal (annexe 1),
- le secrétariat municipal concernant l'approbation du nouveau règlement de police,
- la Fondation Bex & Arts remerciant le Conseil communal pour le don en précisant que le montant versé sera utilisé selon la demande pour la médiation culturelle des enfants à l'occasion de l'édition 2020,
- M. Brice Neyaga, habitant de la commune de Bex concernant une demande pour une subvention pour les vélos électriques,
- la Nuit du Bex-Lier concernant le report de la 49<sup>ème</sup> édition au 14 août 2021 en raison de la crise sanitaire actuelle.
- la Municipalité concernant les préavis discutés dans cette séance ainsi que les rapports y relatifs,
- Différentes missives concernant la fête des écoles, qui sont communiqués au point ci-dessous.

Elle informe l'assemblée que le recours de Pro Natura et consorts est toujours en cours et a pris un peu de retard vu la situation particulière en ce moment. Il est à disposition au greffe municipal pour les membres qui souhaitent le consulter.

#### **5. Point de situation concernant le changement de la date de la fête des écoles**

Mme la Présidente rappelle qu'elle avait souhaité la présence de la direction des écoles lors de la séance du mois de mars qui a été annulée. M. Nicolas Croci-Torti, doyen, avait accepté cette invitation afin qu'il puisse expliquer aux membres du Conseil communal les raisons de la décision de déplacer cette fête un jeudi.

Depuis la dernière séance du 4 décembre 2019 et suite aux décisions prises durant celle-ci, la Municipalité et le Bureau du Conseil ont envoyé plusieurs lettres à la direction des écoles et au conseil d'établissement pour avoir des explications sur le choix de déplacer le jour de cette manifestation.

Le conseil d'établissement a répondu à Mme la Présidente pour leur expliquer les raisons de leur choix.

De plus, M. Pierre-Yves Rapaz a envoyé une lettre à la Direction des écoles le 9 mars 2020 afin de fixer une date pour qu'il puisse amener en main propre une pétition munie de 805 signatures pour le maintien de la fête des écoles le samedi.

Ces lettres sont lues aux membres présents et seront annexées à ce procès-verbal (annexe 2).

Entre-temps et avec la crise sanitaire que nous vivons actuellement, la discussion avec le doyen n'a pas pu avoir lieu et la fête des écoles a été annulée pour cette année. Cependant, Mme la Présidente va transmettre le dossier au Bureau du Conseil pour la continuité de ce dossier.

Mme la Présidente ouvre la discussion pour ce point.

M. le conseiller Michael Dupertuis remercie la Municipalité et le Bureau du Conseil pour le traitement et le suivi de ce dossier et prie Mme la Vice-présidente de continuer à le suivre pour la prochaine année législative car cette fête est une fête emblématique qui permet de rapprocher les jeunes comme les moins jeunes de cette commune.

## **6. Rapport des commissions**

### **6.1 Sur le préavis n° 2019/13 « Nouveau règlement communal sur la gestion des déchets et sa directive d'application »**

M. le Conseiller Philippe Sarda donne lecture du rapport de majorité commun de la commission ordinaire et des finances.

M. le Conseiller Jean-Philippe Marlétaz donne lecture du rapport de minorité pour la commission ordinaire.

Mme la Présidente précise que contrairement aux rapports de minorité ordinaires, celui-ci ne refuse pas les conclusions du préavis mais propose un amendement à un article du règlement. Les rapports de majorité et de minorité ne vont pas être opposés puisque les conclusions du préavis sont acceptées par les commissions. Cependant, les amendements doivent être votés séparément et le préavis sera traité chapitre par chapitre, ce qui est accepté par l'ensemble des membres présents.

M. le Conseiller Philippe Sarda propose le premier amendement au préavis 2019/13 en modifiant l'article 12 B concernant les taxes forfaitaires. La commission souhaite que l'alinéa « 200.00 francs par an par logement, perçus du propriétaire, pour les résidences secondaires » soit complété par « sises sur la commune de Bex » afin d'éviter tout malentendu.

M. le Conseiller Jean-Philippe Marlétaz propose le deuxième amendement au préavis 2019/13 en modifiant l'article 12 D de la manière suivante : « Des mesures d'accompagnement du dispositif de taxation sont prévues, notamment en faveur des familles ainsi qu'en faveur des personnes à revenus très modestes, comme par exemple les bénéficiaires des PC ou des PC Famille ».

En cours de séance, Mme la Conseillère Christine Blatti Villalon dépose le troisième amendement au préavis 2019/13 pour l'ajout d'un article au chapitre 3 du règlement communal sur la gestion des déchets prévoyant la possibilité de solliciter une exonération partielle ou totale pour les habitants les plus modestes, notamment au bénéfice de prestations d'aides sociales et/ou bénéficiaires de prestations complémentaires.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. le Syndic Pierre Rochat informe que seulement 8 à 10 % des bellerins bénéficient d'aides selon les renseignements pris auprès de l'Agente régionale des Assurances sociales. Ils pourraient demander l'annulation de la taxe sur présentation de la décision des PC mais le montant des taxes annulées sera reporté sur les autres contribuables. Il précise aussi que les locataires souhaitant demander une baisse de loyer pourront le faire. De ce fait, il recommande de voter défavorablement pour le deuxième amendement déposé par la commission ordinaire.

M. le Conseiller Eric Maendly demande la parole concernant le chapitre 2 et prie la Municipalité d'apposer des nouvelles affiches sur les bennes à verres des eco-points en précisant les heures et jours où les dépôts sont interdits car actuellement, certaines de ces affiches sont illisibles et les horaires ne sont pas respectés.

Concernant le chapitre 3, Mme la Conseillère Christine Blatti Villalon relève que les tarifs proposés sont très élevés et souhaite ajouter un article pour l'exonération de cette taxe pour les habitants les plus modestes ou bénéficiant de prestations d'aides sociales. Elle dépose un amendement dans ce sens pendant la séance sur demande de Mme la Conseillère Anne Bielman.

M. le Conseiller Marc Mundler estime que les personnes les plus modestes et bénéficiant d'aides pourraient être informées par les services sociaux qu'elles ont la possibilité de demander une exonération de la taxe.

M. le Syndic Pierre Rochat rappelle que la commune de Bex est la troisième plus grande commune du canton et que les charges sont proportionnelles à l'étendue du territoire. Actuellement, la taxe est de fr. 100.-- par personne et peut être augmentée chaque année jusqu'à un maximum de fr. 150.--. Le poste au bilan devant être obligatoirement à fr. 0.--, le montant de l'exonération sera donc automatiquement répercuté sur les citoyens qui paient cette taxe.

M. le Conseiller Philippe Sarda pense que le principe d'exonération n'est pas envisageable. Il prend exemple sur la taxe CO2 d'une voiture qui est due, peu importe le revenu du propriétaire de la voiture. Au besoin, il y a toujours la possibilité de trouver des aides ou des subventions pour payer cette taxe.

Mme la Conseillère Carole Guérin précise tout d'abord qu'il existe des modèles de règlements sur le site de l'Etat de Vaud. La Municipalité a repris un de ces modèles et a fixé ses règles et directives. Cependant et concernant le premier amendement, elle estime que la précision n'est pas nécessaire étant donné que les entreprises bellerines ont toutes une carte pour accéder à la déchetterie. M. le Conseiller Philippe Sarda lui précise que l'amendement ne concerne pas les entreprises mais les résidences secondaires.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de voter les trois amendements séparément.

Le Conseil communal de Bex décide :

- d'accepter à l'unanimité, l'amendement de l'Art 12 B du nouveau règlement communal sur la gestion des déchets en modifiant la phrase de l'alinéa 1 de la manière suivante « 200.-- francs par an par logement, perçus du propriétaire, pour les résidences secondaires sises sur la commune de Bex ».

- de refuser par 29 voix, contre 13 oui et 2 abstentions, l'amendement de l'Art 12 D du nouveau règlement communal sur la gestion des déchets au préavis 2019/13 en le modifiant de la manière suivante : « Des mesures d'accompagnement du dispositif de taxation sont prévues, notamment en faveur des familles ainsi qu'en faveur des personnes à revenus très modestes, comme par exemple les bénéficiaires des PC ou des PC Famille ».
- de refuser par 31 voix, 10 oui et 2 abstentions, l'amendement au préavis 2019/13 pour l'ajout d'un article au chapitre 3 du règlement communal sur la gestion des déchets prévoyant la possibilité de solliciter une exonération partielle ou totale pour les habitants les plus modestes, notamment au bénéfice de prestations d'aides sociales et/ou bénéficiaires de prestations complémentaires.

La parole sur les chapitres de ce règlement n'étant plus demandée, la discussion générale est ouverte.

M. le Conseiller Christoph Roesler informe qu'il refuse ce règlement étant donné que la taxe est déjà élevée et qu'elle va encore augmenter. Bien trop de sacs noirs sont déposés dans les rues et conteneurs de Bex et il préférerait une intensification des contrôles et des vérifications des sacs non taxés déposés avant une augmentation de la taxe. De plus, il ne trouve pas normal que le produit des amendes délivrées pour l'utilisation des sacs inadéquats soit versé sur les comptes de l'EPOC, ceci empêche ainsi d'avoir une compensation à 100 % du compte des déchets.

Mme la Conseillère Annelise Cretton soutient ce préavis et remercie le travail fourni pour l'établissement de ce nouveau règlement.

M. le Conseiller Jérôme Knöbl précise que l'amendement porte sur une taxe forfaitaire qui ne peut être changée et qui ne correspond pas au principe du « pollueur, payeur », c'est la taxe au sac qui y correspond.

Mme la Conseillère Christine Blatti Villalon estime qu'il y a une énorme perte d'argent en ne recyclant pas l'aluminium au vu du nombre de cannettes vendues dans les commerces et magasins de la commune. Recycler l'aluminium permettrait d'équilibrer les comptes. D'autre part, elle souhaite éclaircir deux points de la directive municipale relative à la gestion des déchets. Premièrement, elle précise qu'au point 3.4.2 il est mentionné que l'EVAM a des membres ce qui n'est pas correct étant donné qu'il s'agit d'un établissement cantonal. Deuxièmement et concernant les mesures sociales d'accompagnement mentionnées au point 4, elle constate que la remise gratuite des sacs est prévue pour les personnes de 85 ans et plus et s'interroge sur cet âge qui pourrait être abaissé à 75 ans ou même à 65 ans qui correspond à l'âge de la retraite.

M. le Conseiller Marc Mundler confirme que de très nombreux sacs inadéquats sont déposés dans les conteneurs et constate que des contrôles fréquents sont faits. Il précise aussi que la loi oblige les communes à appliquer une taxe double, à savoir d'une part, la taxe forfaitaire et de l'autre la taxe dite « pollueur, payeur ». De plus, il porte à la connaissance de la Municipalité que le nom de la déchetterie communale mentionné dans la directive municipale relative à la gestion des déchets au point 5 devrait être modifié.

M. le Syndic Pierre RoCHAT précise que les citoyens amendés pour l'utilisation des sacs inadéquats sont bien souvent des personnes bénéficiant d'aides. De plus, il répond à l'intervention de M. le Conseiller Christoph Roesler en expliquant que l'équilibre des produits et charges des déchets est également recherché pour le poste des eaux pour lequel la Municipalité va déposer un préavis pour modifier la taxe à la baisse. En effet, les citoyens paient trop de taxe actuellement.

M. le Municipal Pierre-Yves Rappaz affine la réponse à M. le Conseiller Christoph Roesler en précisant d'une part que l'augmentation de la taxe n'est finalement pas très élevée et d'autre part que la taxe forfaitaire est une obligation cantonale qui doit être calculée chaque année et la taxe dite « pollueur, payeur » est, quant à elle, plus ou moins la même dans tout le canton. D'autre part, le dépôt des sacs noirs représente un faible pourcentage du tonnage total mais ces sacs sont ouverts et inspectés par des collaborateurs assermentés et dans la plupart des cas, une dénonciation est effectuée. En ce qui concerne le recyclage de l'aluminium et après renseignement pris auprès d'une entreprise spécialisée dans ce domaine, cette dernière déconseille fortement ce recyclage pour une commune car c'est un processus très compliqué et pas rentable.

Mme la Conseillère Anne Bielman demande s'il ne serait pas possible que la commune perçoive le produit des amendes sur les sacs non taxés au lieu de l'EPOC.

M. le Municipal Pierre-Yves Rappaz précise que ce principe avait été accepté lors de la création de l'EPOC et M. le Syndic Pierre Rochat rappelle que les amendes sont perçues par l'EPOC ce qui, au final, diminue les charges globales de l'EPOC à charge des communes.

Mme la Conseillère Christine Blatti Villalon demande s'il est possible d'exiger que les propriétaires adaptent les loyers en fonction de cette taxe forfaitaire afin que les locataires n'aient pas besoin pour une fois de faire une demande en ce sens.

M. le Municipal Pierre-Yves Rappaz rappelle que le traitement d'une infraction génère quand même des frais administratifs pour l'EPOC et sont englobés dans la charge finale due par la commune. Cependant, il propose de se renseigner sur ces frais auprès des polices de chaque commune et d'en reparler lors du prochain Conseil communal.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis tel qu'amendé.

Le Conseil communal de Bex décide par 38 oui, 6 non et 1 abstention :

- d'adopter le nouveau règlement communal sur la gestion des déchets avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- de prendre acte de la directive municipale relative à la gestion des déchets.

### **6.2 Sur le préavis n° 2020/01 « Fixation du nombre de conseillers communaux et municipaux pour la législature 2021 – 2026 »**

Mme la Conseillère Annelise Cretton donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide à l'unanimité :

- de fixer à 60 le nombre de ses membres pour la législature 2021 – 2026 et les suivantes, jusqu'à nouvelle décision ;
- de fixer à 7 le nombre des membres de la Municipalité pour la législature 2021 – 2026 et les suivantes, jusqu'à nouvelle décision.

### **6.3 Sur le préavis n° 2020/02 « Demande de crédit pour le remplacement de l'équipement son et lumière de la Grande Salle du Parc »**

M. le Conseiller Marc Mundler donne lecture du rapport pour la commission ordinaire.

M. le Conseiller Xavier Noël donne lecture du rapport pour la commission des finances.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. le Conseiller Jérôme Knöbl souhaite savoir si le nouvel équipement durera aussi longtemps que l'équipement actuel qui a 25 ans.

M. le Conseiller Urs Wenger répond à M. le Conseiller Jérôme Knöbl que les installations informatiques durent en général entre 5 et 10 ans maximum et les installations plus techniques tels que les appareils de régie fonctionnent entre 10 et 15 ans.

M. le Conseiller Philippe Sarda est conscient de la vétusté de la sonorisation actuelle mais il se demande s'il ne serait pas mieux d'étudier la rénovation de la Grande Salle dans sa globalité connaissant les problèmes divers de cette salle. Il souhaite également connaître le prix de la location de ce nouvel équipement et si tous les éléments ont été pris en compte pour pouvoir déplacer ce matériel afin de ne pas avoir de plus-values par la suite.

M. le Conseiller Urs Wenger confirme que le choix du matériel va permettre de compenser les faiblesses dues à l'équipement actuel tel que l'acoustique. Il précise que le matériel sera loué seulement pour des spectacles qui utiliseraient du matériel complexe lié à cet équipement et qui nécessiterait l'intervention d'un technicien. D'autre part et malgré son expérience personnelle dans les spectacles, il n'est pas convaincu par le déplacement de nouvel équipement à l'extérieur qui prendrait du temps.

Mme la Conseillère Christine Blatti Villalon estime que le règlement d'utilisation de la Grande Salle devrait être révisé vu le prix de cet investissement.

M. le Conseiller Francisco Diaz pense que ce remplacement est précipité et se demande s'il y aura besoin d'un technicien et le coût de ce dernier.

M. le Municipal Jean-François Cossetto rappelle que la réfection de la Grande Salle n'est actuellement pas dans le plan financier malgré les différents problèmes cités mais le remplacement de la sonorisation était quant à lui prévu depuis longtemps. Tout d'abord, il précise que l'acquisition de ce matériel est nécessaire afin de pouvoir louer la Grande Salle et mettre à disposition du matériel de qualité. La nouvelle sonorisation est certes mobile mais ce n'est en aucun cas pour la déplacer tous les mois. L'objectif de cette installation mobile est de pouvoir la déplacer lors de la réfection de la Grande Salle ou exceptionnellement lors des manifestations organisées sur la Place du Marché par la commission culturelle. Des travaux d'assainissement de l'installation électrique sont nécessaires afin de pouvoir raccorder le nouveau matériel. Concernant le technicien, des renseignements ont été pris dans les communes voisines qui utilisent presque toutes les services de la même société. Les tarifs sont de fr. 50.-- par heure pour le son, le même tarif est appliqué pour les lumières, à ces frais s'ajoute le repas pour le technicien. Les sociétés qui n'auront pas besoin de matériel particulier pourront regarder directement avec le concierge qui aura la tâche de vérifier le matériel après la manifestation. La Municipalité va donc devoir revoir et modifier le règlement de location du matériel de la Grande Salle en tenant compte de ces nouveaux éléments.

M. le Conseiller Urs Wenger tient à préciser que ce matériel est vraiment indispensable dans une salle où sont organisés des spectacles et qu'un technicien est nécessaire vu la complexité des technologies actuelle et afin de garantir l'état du matériel.



Mme la Conseillère Patricia Hediger estime que le coût du technicien n'est pas très élevé et sa présence sera appréciée de plusieurs sociétés car elle avoue que la technique du son et des lumières est souvent problématique dans ces spectacles.

M. le Conseiller Franco Arimondi rappelle que la technologie actuelle est complexe et que le nouvel équipement choisi est important et obligatoire pour la pérennité de la Grande Salle. Il a été choisi en fonction de la nécessité et est approprié aux besoins actuels.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide à l'unanimité moins 1 abstention :

- d'autoriser la Municipalité à remplacer l'équipement son et lumière de la Grande Salle ;
- d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 168'000.-- ;
- de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 168'000.-- sous la rubrique « Mobilier, machines et véhicules », compte n° 9146.001, et de l'amortir sur une durée de 10 ans à raison de fr. 16'800.-- par an ;
- de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

#### **6.4 Sur le préavis n° 2020/03 « Création d'un sentier à la route des Mines-de-Sel »**

M. le Conseiller David Fankhauser donne lecture du rapport pour les commissions ordinaire et des finances.

L'entrée en matière est combattue.

M. le Conseiller Pierre Echenard propose au Conseil communal de ne pas entrer en matière et de renvoyer ce préavis à la Municipalité. Il estime que le projet présenté est trop long mais aussi trop court. D'autre part, il constate que le sentier est fréquenté en majorité par les visiteurs des Mines de sel et s'inquiète qu'il soit très peu emprunté par les citoyens de la commune. De ce fait, il pense que les Salines Suisses devraient financer au minimum 50 % des coûts de construction.

La discussion est ouverte.

M. le Conseiller Michael Dupertuis soutient ce préavis car le prolongement proposé est situé sur une route dangereuse et permet ainsi de sécuriser les personnes utilisant ce tronçon.

M. le Conseiller Jérôme Knöbl remercie M. le Conseiller Pierre Echenard pour son intervention et le rejoint dans sa proposition. Ce projet de sentier pédestre est intéressant mais il trouve effectivement dommage de sécuriser en premier les touristes avant les citoyens bellerins.

La discussion n'est plus demandée, l'entrée en matière peut être votée. Le Conseil communal accepte l'entrée en matière par 24 oui, 14 non et 4 abstentions.

La discussion sur le préavis est ouverte.

Mme la Conseillère Annelise Cretton trouve indispensable et nécessaire la création de ce trottoir afin de sécuriser les usagers de ce tronçon et les habitants du quartier.

Mme la Conseillère Marianne Marsden estime que le tracé de ce sentier n'est pas intéressant et propose un autre tracé sur la gauche de la route, jusqu'à la hauteur du Grainier.

M. le Municipal Pierre-Yves Rapaz précise tout d'abord que 4 soumissions sont arrivées et qu'elles se montent entre fr. 120'000.-- et fr. 160'000.--. Il explique les raisons de la décision de prolonger le sentier en amont et énumère les complications rencontrées et les procédures effectuées auprès du canton.

M. le Conseiller Pierre Echenard précise que la prolongation du sentier qu'il propose serait plus intéressante pour les promeneurs car le trajet pour rejoindre la Gryonne serait de 300 mètres seulement et réduirait aussi passablement les coûts liés à la présence d'un pylône de ligne à haute tension sur la droite de la route.

M. le Municipal Pierre-Yves Rapaz informe M. le Conseiller Pierre Echenard que la réflexion sur le sentier n'a pas été aussi loin. Actuellement, le préavis concerne la création d'un sentier jusqu'au parking du bicross.

M. le Conseiller Pierre Echenard revient sur sa demande concernant le financement d'une partie des coûts par les Salines Suisses étant donné que le sentier est fréquenté par 80 % des visiteurs des Mines de sel.

M. le Conseiller Michael Dupertuis estime que c'est un bon investissement pour la sécurité des usagers du sentier et les habitants du quartier.

Mme la Conseillère Valérie Moret souligne qu'il est précisé dans le rapport des commissions ordinaire et des finances qu'une participation financière devrait être demandée aux Mines de sel.

M. le Conseiller Eric Maendly précise qu'il a déposé une motion intitulée "Pour le prolongement du sentier des Mines de sel".

M. le Conseiller Pierre Echenard dépose un amendement au Préavis 2020/03 pour un avenant aux conclusions du rapport qui mentionne que les travaux de construction du trottoir soient entrepris seulement si les Salines Suisses participent financièrement à hauteur de 50 % minimum aux coûts de construction.

M. le Syndic Pierre RoCHAT informe que la Fondation des Mines de Sel a déjà été approchée pour un soutien financier mais malheureusement, la situation financière de la fondation est catastrophique et aucune participation financière ne pourra être apportée pour l'instant. Il demandera une participation financière aux Salines Suisse pour les prochains prolongements de ce sentier.

M. le conseiller Marc Mundler pense également qu'une participation financière devrait être demandée néanmoins il trouve l'amendement contraignant avec l'imposition d'un montant défini.

M. le Conseiller Pierre Echenard estime que son amendement contraignant donne un argument à la Municipalité pour demander une participation financière aux Mines de sel.

M. le Conseiller Michael Dupertuis estime que ce préavis de prolongation du sentier permet de sécuriser les personnes utilisant ce tronçon dangereux qui ne mène pas directement aux Mines de sel.

Mme la Conseillère Christine Blatti Villalon pense également qu'il est important d'accepter ce préavis qui permet de sécuriser un tronçon de route qui est dangereux et très fréquenté.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de voter l'amendement déposé par M. le Conseiller Pierre Echenard.

Le Conseil communal de Bex décide à l'unanimité, contre 1 oui et 4 abstentions, de refuser l'amendement au Préavis 2020/03 qui impose que les travaux de construction du trottoir soient entrepris seulement si les Salines Suisses participent financièrement à hauteur de 50 % minimum aux coûts de construction.

Ensuite, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide par 40 oui et 4 non :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de création d'un sentier à la route des Mines-de-Sel ;
- d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 205'000.-- ;
- de porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte n° 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 10 ans à raison de fr. 20'500.-- par an ;
- de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

#### **6.5 Sur le préavis n° 2020/04 « Assainissement de la ruelle du Marché »**

M. le Conseiller Jérôme Knöbl donne lecture du rapport pour les commissions ordinaire et des finances.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide à l'unanimité :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement de la ruelle du Marché ;
- d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 810'000.-- ;
- de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 697'000.-- sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 34'850.-- par an ;
- de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 113'000.-- sous la rubrique « installations des services industriels », compte 9144.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 5'650.-- par an ;
- de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

#### **7. Réponse n° 2020/05 de la Municipalité à l'interpellation du groupe « Ouverture » intitulée « OT .... Et si Mme Zimmerli avait raison ? »**

La discussion sur cette réponse est ouverte.

M. le Conseiller Michael Dupertuis remercie la Municipalité pour cette réponse complète, claire et précise qui permet au groupe "Ouverture" de réfléchir à la possibilité d'obtenir un fonds culturel qui serait géré par la commission culturelle.

Mme la Conseillère Anne Bielman précise que la Fondation Bex & Arts n'a jamais obtenu de soutien financier de l'OT comme mentionné au point 6 de la page 4.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote de cette réponse.

Le Conseil communal de Bex décide à l'unanimité :

- d'accepter la réponse n° 2020/05 à l'interpellation du groupe « Ouverture » intitulée « OT .... Et si Mme Zimmerli avait raison ? ».

## **8. Motions, postulats, interpellations**

### **8.1 Postulat de Mme la Conseillère Annelise Cretton du groupe socialiste intitulé « Mobilité douce, Bex ne doit pas se dégonfler »**

Mme la Conseillère Annelise Cretton lit son postulat intitulé « Mobilité douce, Bex ne doit pas se déongler ».

A l'unanimité, le postulat est jugé recevable, la discussion est ouverte.

M. le Conseiller Marc Mundler précise que le groupe "Ouverture" soutient ce postulat.

M. le Municipal Alberto Cherubini précise que le postulat relève une lacune de notre aménagement urbain et prie le Conseil communal de le prendre en considération.

Le postulat est pris en considération à l'unanimité.

Par 40 oui et 3 abstentions, le postulat est envoyé à la Municipalité pour étude.

### **8.2 Postulat de M. le Conseiller Philippe Sarda du groupe PLR intitulé « Pour un contrôle de la sécurité des chantiers plus rigoureux »**

M. le Conseiller Philippe Sarda lit son postulat intitulé « Pour un contrôle de la sécurité des chantiers plus rigoureux ».

A l'unanimité, le postulat est jugé recevable, la discussion est ouverte.

M. le Municipal Alberto Cherubini partage le point de vue de M. le Conseiller Philippe Sarda et invite les membres présents à prendre en considération ce postulat.

Mme la Conseillère Anne Bielman s'inquiète de la surcharge administrative que le point 3 de ce postulat pourrait engendrer aux propriétaires qui souhaitent entreprendre des travaux en mandatant des entreprises.

M. le Conseiller Philippe Sarda explique tout d'abord que le site de la commune fournit de bonnes indications sur les papiers nécessaires selon la catégorie de travaux. Il précise que les contrôles mentionnés dans ce postulat peuvent être effectués lors de gros travaux et que selon les règlements en vigueur, c'est une procédure que la commune à l'obligation de mettre en place.

M. le Syndic Pierre Rochat précise que ce postulat n'engendrera aucune démarche administrative supplémentaire pour les propriétaires. La commune devra faire son travail de surveillance des chantiers et effectuer des contrôles pointus.

M. le Conseiller Urs Wenger précise que les entreprises qui respectent les mesures de sécurité sont clairement pénalisées. Le contrôle plus rigoureux des chantiers permettra ainsi de protéger les ouvriers mais aussi les entreprises face à la concurrence.

La parole n'est plus demandée.

Le postulat est pris en considération à l'unanimité.

Par 42 oui et 3 abstentions, le postulat est envoyé à la Municipalité pour étude.

### **8.3 Motion de M. le Conseiller Eric Maendly du groupe ouverture intitulée « Pour le prolongement du sentier des Mines de sel »**

M. le Conseiller Eric Maendly lit sa motion intitulée « Pour le prolongement du sentier des Mines de sel ».

A l'unanimité, la motion est jugée recevable, la discussion est ouverte et la parole n'est pas demandée.

La motion est prise en considération à l'unanimité.

A l'unanimité, la motion est envoyée à la Municipalité pour étude.

## **9. Communications de la Municipalité**

M. le Syndic Pierre RoCHAT remercie Mme la Présidente et le Bureau du Conseil pour la convocation du Conseil communal. Tout d'abord et comme annoncé au mois de février 2020 à la commission des finances, il précise que la perte sur l'exercice 2019 est nettement moins élevée que ce qui avait été prévu au budget. D'autre part, il informe qu'un article va paraître prochainement pour un poste de secrétaire à 50 % à la Bourse communale en vue de la reprise d'une partie des tâches effectuées depuis de nombreuses années par le secrétariat des écoles. Et pour finir, la population bellerine continue sa progression avec une augmentation de 1.44 % en 2019.

M. le municipal Daniel Hediger rappelle que le nouveau règlement de police est entré en vigueur le 9 mars 2020. Depuis mi-mars, le fonctionnement au sein de la police a subi beaucoup de changements en raison de la crise sanitaire et il explique les différentes mesures prise pendant cette période. Il donne également des informations sur le fonctionnement des services de la sécurité publique avant et pendant la crise sanitaire et remercie tous ces collaborateurs pour le travail fourni. D'autre part, il énumère les manifestations sportives prévues sur la commune qui ont été annulée à son grand regret.

M. le municipal Emmanuel Capancioni énumère les chantiers qui sont en cours et précise que malgré les mesures sanitaires à respecter qui ne sont pas forcément évidentes, les travaux avancent bien. Le chantier de la ruelle du Marché débutera le 17 août mais les diverses tâches administratives y relatives sont en cours de traitement. Et pour finir, il remercie le groupe "Ouverture" pour la confiance témoignée suite à la réponse à l'interpellation.

Mme la municipale Eliane Desarzens explique les différentes mesures mises en place pour les citoyens bellerins pendant la crise sanitaire. Depuis la reprise des écoles le 11 mai, le service de conciergerie a dû être renforcé afin de pouvoir effectuer les travaux de désinfection des classes 2 fois par jour. Ces travaux vont entraîner une charge supplémentaire considérable pour la commune.

M. le municipal Jean-François Cossetto informe que les travaux de Solalex sont presque terminés et les coûts ont été totalement respectés. Les travaux du Stand de Vauvrisse devraient être terminés à la fin du mois de juillet malgré un petit retard engendré par la crise sanitaire et ainsi la manifestation du 1er août pourrait se dérouler au Stand. L'enveloppe budgétaire de ces travaux est dépassée suite à des travaux complémentaires liés à un défaut structurel du bâtiment.

M. le municipal Pierre-Yves Rapaz précise que la crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur la nature et informe que la vente de géranium aura lieu aux serres communales vendredi et samedi en respectant les normes sanitaires en vigueur.

## **10. Vœux et demandes de renseignements**

### **10.1 Vœux et demandes**

M. le Conseiller Marc Mundler se réjouit de constater les effets positifs de la crise sanitaire vu le respect du silence qu'il y a eu lors des débats pendant cette assemblée. Il remercie également Mme la Présidente pour la préparation compliquée et la tenue de cette séance.

M. le Conseiller Michael Dupertuis souhaite avoir des informations sur l'avancement des travaux concernant les fonds de l'énergie. D'autre part et suite à l'annonce de la disparition du journal "Le Régional", il voudrait savoir si la Municipalité a prévu de soutenir la reprise de ce journal qui va devenir un journal complètement numérique. Et pour finir, il se demande qui va s'occuper du soutien communal pour les indépendants.

M. le Conseiller François Meili a constaté le stockage de carcasses de voitures sur une parcelle privée dans la zone industrielle. Il se demande si ce stockage est légal et s'il n'y a pas de risque de pollution.

Mme la Conseillère Valentine Moreillon a apprécié de siéger dans cette salle et trouve très agréable d'avoir autant de place et propose que les séances du Conseil communal se déroulent dorénavant à la Grande Salle. Et pour finir, elle propose de mettre en place une directive pour éviter de lire plusieurs fois les conclusions des préavis, ceci afin de gagner un peu de temps.

M. le Conseiller Christoph Roesler rappelle que le conseil d'établissement scolaire avait demandé l'aménagement de la cour de récréation de l'école de la Servanne avec notamment des jeux peints sur le bitume et quelques aménagements. Il demande à Mme la municipale Eliane Desarzens l'avancement de ce dossier.

Mme la Conseillère Anne Bielman rappelle que le don fait par le Conseil communal à la Fondation Bex & Arts devait être utilisé pour la médiation pour les classes du Chablais. Malheureusement à cause de la crise sanitaire, certaines activités prévues ont dû être annulées ou modifiées. La Fondation Bex & Arts va, entre autre, augmenter la diffusion du guide distribué aux visiteurs, créer un mini-guide pour les enfants et a même trouvé une application qui remplacerait les visites guidées. Mme la Conseillère Anne Bielman propose d'utiliser le don pour la création de ces guides et mini-guides.

M. le Conseiller Pierre Carminati demande à la Municipalité d'intervenir au lieu dit la Pâtissière sur une parcelle privée afin de faire enlever tout les objets qui s'entassent et visibles de tous.

Mme la Conseillère Sylvianne Zuber appuie l'intervention de M. le Conseiller Michael Dupertuis et souhaite que la Municipalité étudie la possibilité de soutenir ce journal régional.

## 10.2 Réponses de la Municipalité

M. le Syndic Pierre Roachat répond à M. le Conseiller Michael Dupertuis qu'une séance est prévue le 2 juin afin de discuter du journal « le Régional ». Il précise qu'une demande un peu différente avait été faite en début d'année par le Syndic d'Aigle pour la création d'un journal intercommunal mais il n'avait pas eu un grand succès auprès des 15 communes approchées. En ce qui concerne l'économie, la Municipalité a déjà reçu des demandes de certains établissements publics. Elle va étudier chaque dossier séparément mais attend encore les décisions prises par l'Etat.

M. le municipal Alberto Cherubini informe M. le Conseiller Pierre Carminati que la commune s'est rendue sur la parcelle privée évoquée et un plan d'assainissement a été mis en place. Une demande de mise en conformité est en cours et le dossier a été envoyé à l'Etat. Pour répondre à M. le Conseiller François Meili, il précise que la commission de salubrité, qui s'est rendue sur place et a fixé un délai au propriétaire afin qu'il débarrasse les carcasses de voiture et autres déchets, suit toujours le dossier. En ce qui concerne le fonds de l'énergie, il précise à M. le Conseiller Michael Dupertuis que le dossier est en suspens en attendant la validation de la planification énergétique territoriale par la commission ad'hoc.

Mme la Municipale Eliane Desarzens répond à M. le Conseiller Christoph Roesler que le dossier de l'aménagement du préau de la Servanne est en suspens à cause de la crise sanitaire. En effet, elle attend les remarques des enseignants suite aux suggestions qui avaient été faites. Elle précise qu'un montant de fr. 1'500.-- est à disposition pour l'aménagement de cette cour de récréation.

M. le Conseiller Michael Dupertuis souhaite connaître la position de la Municipalité de Bex par rapport à un éventuel soutien pour ce nouveau journal sous forme numérique et M. le Syndic lui répond qu'aucune décision n'a été prise à ce sujet.

Mme la Présidente informe le Conseil Communal qu'une lettre signée par l'ensemble du Bureau du Conseil va être envoyée à la Préfecture d'Aigle. Suite aux problèmes rencontrés par les partis politiques pour la préparation du Conseil Communal, le bureau souhaite à travers cette lettre exprimer son mécontentement et exiger un assouplissement des directives pour le prochain Conseil Communal.

La séance est levée à 23h03.

Au nom du Conseil communal :

La présidente :



Circé Fuchs

La secrétaire :



Coralie Schopfer

Annexes : - lettre de GigaHertz relative au recours entrepris contre Swisscom concernant la 5G.  
- lettres concernant la fête des écoles